



Dixième Réunion régionale européenne

Istanbul, Turquie, 2-5 octobre 2017

ERM.10/D.2

Note d'information

Lieu et adresse de la réunion

Hilton Istanbul Bomonti Hotel & Conference Centre

Silahşör Caddesi No: 42

Bomonti Şişli

Istanbul 34381

Turquie

Tél: +90 212 375 3000

Fax: +90 212 912 1761

Site Web: cliquer [ici](#)

Site Web de la réunion

www.ilo.org/erm2017

Application «ILO Events»

Des informations détaillées sur la dixième Réunion régionale européenne seront également disponibles sur les appareils mobiles des participants en téléchargeant l'application «ILO Events».

Cette application permettra aux participants de recevoir des informations actualisées sur le programme des réunions, les activités sociales, les visites de participants de haut niveau, et d'accéder à des informations pratiques, à des documents et à des liens vers le site Web de la réunion sur leurs appareils mobiles. Elle permettra aussi de communiquer avec d'autres participants inscrits sur l'application. Nous encourageons donc vivement tous les participants à la réunion à s'inscrire sur l'application «ILO Events».

L'application pourra être téléchargée dans une boutique d'applications en ligne (App Store pour les appareils fonctionnant sous iOS ou Google Play pour les appareils fonctionnant sous Android) durant la deuxième quinzaine de septembre. De nouvelles précisions seront données sur le [site Web de la réunion](#).

Enregistrement

Badge d'identification de la réunion régionale

Pour accéder au lieu de la réunion, les participants à la dixième Réunion régionale européenne devront porter un badge officiel d'identification de l'OIT. Celui-ci devra être retiré personnellement au guichet d'enregistrement de la réunion dans le foyer de l'hôtel Hilton Istanbul Bomonti, sur présentation d'une pièce d'identité valide comportant une photo, pour autant que les pouvoirs aient été dûment reçus.

Horaires d'ouverture du bureau d'enregistrement

Le bureau d'enregistrement sera ouvert le dimanche 1^{er} octobre 2017 de 14 heures à 17 heures. Il sera aussi ouvert le lundi 2 octobre à partir de 8 heures.

Conditions requises pour l'accréditation

Pour que les formalités d'enregistrement à la réunion puissent être accomplies, les pouvoirs des Etats, des observateurs et des organisations internationales invités doivent parvenir au bureau du Conseiller juridique du BIT le **lundi 18 septembre 2017** au plus tard. Le formulaire de présentation des pouvoirs est disponible sur le [site Web de la réunion](#) et devrait être renvoyé à l'adresse suivante:

Bureau du Conseiller juridique
Bureau international du Travail
1211 Genève 22
Suisse

Fax: +41 22 799 8470

Courriel (joindre une copie numérisée du document original signé):
credentials@ilo.org

Procédure

Le *Règlement pour les réunions régionales* (2008) régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la dixième Réunion régionale européenne. Il est accessible sur le [site Web de la réunion](#).

Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 4.1, du *Règlement*, chaque Etat Membre participant à la réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, accompagnés du nombre de conseillers techniques jugés nécessaires.

L'article 1, paragraphe 2, prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives, soit des employeurs, soit des travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'OIT, adoptée par la Conférence internationale du Travail (CIT) à sa 56^e session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres.

Parité hommes-femmes

L'OIT s'engage à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et lance un appel aux gouvernements des Etats Membres ainsi qu'aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs afin qu'ils fassent le maximum pour que les délégations comportent au moins 30 pour cent de femmes, l'objectif à terme étant la parité. Cet appel fait écho à la résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la CIT, à sa 98^e session (2009), aux résolutions concernant la participation des femmes aux réunions de l'OIT, adoptées par la CIT à ses 60^e (1975), 67^e (1981), 78^e (1991) et 98^e (2009) sessions, ainsi qu'à la résolution de 1990 du Conseil économique et social.

La région européenne est celle qui a obtenu le niveau de participation de femmes le plus élevé, et lors de la neuvième Réunion régionale européenne, il a atteint 41,4 pour cent. Au vu de cette approche positive de l'égalité entre les sexes dans la région, il est à espérer que les gouvernements et les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs poursuivront leurs efforts, et que la région sera la première à pleinement respecter l'égalité entre les sexes lors de la réunion à venir à Istanbul.

Dispositions financières

Chaque Etat Membre prend en charge les frais de voyage et de séjour de sa délégation tripartite (article 1, paragraphe 1, du *Règlement*).

Réunions de groupe

Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs se réuniront le lundi 2 octobre 2017 de 8 h 30 à 10 h 30 afin d'élire leurs bureaux respectifs et d'examiner les questions abordées dans le rapport du Directeur général. Les groupes continueront à se réunir pendant toute la durée de la réunion.

Modalités de la réunion

Il sera constitué une commission de vérification des pouvoirs, qui s'occupera des questions liées aux pouvoirs des délégations nationales, ainsi qu'un comité de rédaction chargé des conclusions de la réunion. A l'exception des discussions qui se tiendront dans chacun des trois groupes, toutes les discussions se dérouleront en plénière. Il s'agit notamment des séances consacrées à la discussion du rapport du Directeur général et des quatre débats spéciaux sur l'avenir du travail portant respectivement sur les thèmes suivants: travail et société, emplois décents pour tous, organisation du travail et de la production, et gouvernance du travail. Ces débats spéciaux seront animés par un modérateur et des experts, et seront l'occasion d'échanges avec les participants à la réunion régionale. Les personnes souhaitant contribuer à la discussion du rapport du Directeur général devront s'inscrire sur la liste des orateurs conformément à la procédure décrite ci-après.

Le programme provisoire de la réunion régionale peut être téléchargé [ici](#).

Liste des orateurs pour la discussion du rapport du Directeur général

Une liste des orateurs sera établie pour la discussion en plénière du rapport du Directeur général. Les personnes souhaitant prendre la parole pourront s'inscrire à l'avance à compter du **lundi 4 septembre 2017** en envoyant un courriel à l'adresse: ontal@ilo.org. Il sera également possible de s'inscrire à Istanbul. La liste des orateurs pour la discussion sur le rapport du Directeur général sera close à **18 heures, le mardi 3 octobre 2017**.

Pour permettre au plus grand nombre possible d'orateurs d'intervenir dans le débat sur le rapport du Directeur général, l'article 10, paragraphe 7, du *Règlement* limite le temps de parole à cinq minutes, sauf assentiment unanime du bureau de la réunion. Il est donc vivement recommandé aux orateurs de réduire à un minimum les formules de politesse afin que leur intervention soit brève et porte sur l'essentiel.

Interprétation

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en français, anglais, allemand, espagnol, russe et turc.

Pour garantir la meilleure interprétation possible, les participants sont vivement encouragés à envoyer *à l'avance* les discours qu'ils souhaitent prononcer pendant la réunion à interpret@ilo.org. Les textes devraient comporter le nom de l'orateur, son titre, le nom du pays ou de l'organisation qu'il représente et le numéro de la question à l'ordre du jour de la réunion. Les interprètes suivront bien entendu le discours tel que prononcé, si l'orateur devait s'écarter du texte remis. Il est également possible de remettre une version imprimée du discours au secrétariat qui le transmettra aux interprètes.

Documents

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux discussions sera publié en français, anglais, allemand, espagnol et russe, et sera disponible sur le site Web de la réunion. Le projet de conclusions de la réunion régionale sera à la disposition des participants au sein de leurs réunions de groupe le matin du jeudi 5 octobre 2017 dans les cinq mêmes langues. Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs sera présenté à la réunion en anglais, français et espagnol. Le projet de rapport de la réunion régionale, sera disponible sur le site Web en anglais, français et espagnol une semaine après la clôture de la réunion. Il y aura ensuite une période de deux semaines pendant lesquelles les participants pourront soumettre des amendements au résumé de leurs interventions. La version finale du rapport intégrant tous les amendements reçus sera ensuite affichée sur le [site Web de la réunion](#). Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et le rapport de la réunion régionale, de même que les conclusions de cette dernière, seront ensuite traduits en allemand et en russe pour présentation au Conseil d'administration.

Distribution de documents et réduction de la consommation de papier

Tous les documents préparés avant et pendant la réunion seront affichés sur le [site Web de la réunion régionale](#). Une connexion wi-fi sera disponible dans les locaux, y compris dans toutes les salles de réunion. **Les délégations sont vivement encouragées à venir avec leurs ordinateurs portables ou tablettes électroniques. Un certain nombre d'ordinateurs avec une connexion Internet seront également disponibles dans les locaux de la réunion.**

Les documents seront distribués à l'avance aux délégations comme suit:

- **quatre** exemplaires pour chaque délégation d'un Etat Membre représenté à la réunion (**un** exemplaire pour chacun des deux délégués gouvernementaux, **un** pour le délégué employeur et **un** pour le délégué travailleur).

Conformément à la politique verte de l'OIT, la distribution des documents papier sera limitée durant la réunion. **Les délégations sont donc encouragées à venir avec les exemplaires qui leur auront été envoyés au préalable ou à télécharger les documents depuis le [site Web de la réunion](#).**

Réceptions

Le gouvernement de la Turquie donnera une réception le mardi 3 octobre 2017, à la fin des séances en plénières de l'après-midi. Les transferts à destination et en provenance du lieu de la réception seront assurés. Le lieu précis de la réception sera communiqué ultérieurement.

La réception du Directeur général aura lieu dans la soirée du mercredi 4 octobre 2017 à l'hôtel Hilton Istanbul Bomonti.

Dispositions régissant les voyages et les réservations de chambres d'hôtel

Les délégués sont invités à organiser eux-mêmes leur voyage et à procéder à leur réservation d'hôtel le plus rapidement possible, de manière à pouvoir bénéficier des conditions particulières que l'OIT a négociées avec un certain nombre d'hôtels situés à proximité des locaux de la réunion. La liste de ces hôtels figure sur le [site Web de la réunion](#).

Les réservations devront être faites avant la date limite indiquée sur la liste des hôtels; après cette date, les tarifs et les chambres négociés ne pourront plus être garantis.

Les délégués qui le souhaitent peuvent séjourner dans d'autres hôtels que ceux indiqués sur la liste, mais ils devront alors organiser eux-mêmes le transport entre l'hôtel de leur choix et le lieu de la réunion.

Arrivée à Istanbul

Istanbul possède deux aéroports internationaux:

- l'aéroport Atatürk (IST), l'aéroport principal, situé dans la partie européenne, et
- l'aéroport Sabiha Gökçen (SAW), situé dans la partie asiatique.

(Prière de noter que le lieu de la réunion se trouve dans la partie européenne.)

Les samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre 2017, des guichets d'accueil seront installés dans les deux aéroports, après la zone de contrôle des passeports. Ces guichets seront signalés par une pancarte indiquant «Tenth European Regional Meeting of the ILO». Des services de transfert depuis l'aéroport peuvent être réservés en ligne, mais des taxis sont toujours disponibles en sortant de l'aéroport. Il est également possible de se rendre au centre-ville par le métro ou par le bus.

Des bus des compagnies [IETT](#) (Istanbul Electric Tramway and Tunnel Service) et [Havabus](#) assurent la navette entre les deux aéroports et la place Taksim (au centre-ville, côté européen). Pour des informations sur le réseau du métro d'Istanbul voir [ici](#).

La place Taksim est à moins de 4 kilomètres du lieu de la réunion. Il est recommandé aux participants de se rendre de la place Taksim à leur hôtel en taxi. Compter approximativement 30 livres turques (environ 7 euros) et entre 10 et 15 minutes de trajet.

Le trajet en taxi de l'aéroport Atatürk au lieu de la réunion prendra environ 45 minutes (mais peut varier sensiblement selon le créneau horaire et l'état du trafic routier) et coûtera à peu près 80 livres (environ 20 euros). Le même trajet au départ de l'aéroport Sabiha Gökçen prendra, quant à lui, une heure et demie, et reviendra approximativement à 160 livres (environ 40 euros).

Bagages

Pour des raisons de sécurité, les bagages peuvent être contrôlés par un équipement à rayons X aux aéroports de départ et d'arrivée. Il est conseillé aux participants de vérifier la [réglementation douanière applicable](#).

Transports pendant la réunion

Des services de transport seront assurés entre les hôtels sélectionnés et le lieu de la réunion.

Passeports et visas

Tous les visiteurs étrangers se rendant en Turquie doivent être en possession d'un document de voyage/passeport (qu'il s'agisse d'un document diplomatique, spécial ou de service) valable six mois encore au minimum à compter de la date d'arrivée dans le pays.

Un système de demande électronique de visa ([e-Visa](#)) a été mis en place par le ministère des Affaires étrangères de la Turquie. Ce système permet aux personnes souhaitant se rendre dans ce pays de formuler leur demande en ligne. Les demandeurs de visa peuvent obtenir ce dernier en remplissant les champs correspondants du formulaire (identité, dates du passeport et du voyage) et payer leurs frais de visa en ligne. Le paiement peut s'effectuer au moyen des cartes Visa, Mastercard et d'autres cartes couramment utilisées, ainsi que de cartes de débit. Pour toute information concernant les frais de visa, prière de consulter le [site Web du ministère des Affaires étrangères](#).

Des informations complètes sur les critères d'obtention d'un visa pour l'entrée en Turquie se trouvent sur la [page Web correspondante du ministère des Affaires étrangères](#).

Assurance

Il est vivement conseillé aux participants de contracter, soit à leurs frais, soit à ceux de leur gouvernement ou de leur organisation, une assurance valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accident (y compris les frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès et dommages au tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans les cas de demande de prestations liée à un problème médical préexistant survenant avant, pendant ou après la réunion. Il est également recommandé aux participants de ne voyager

que s'ils sont en bonne santé et de respecter scrupuleusement les procédures sanitaires qui pourraient être mises en place aux lieux de départ et d'arrivée.

Services médicaux

Des services médicaux (assistance de base et traitement d'urgence) seront disponibles à l'hôtel Hilton Istanbul Bomonti pendant la durée de la réunion.

Les pharmacies les plus proches, toutes deux situées à une distance accessible à pied de l'hôtel Hilton Istanbul Bomonti sont les suivantes:

- **Uğur Pharmacy**

Adresse: Silahşör Cad. No: 2,
Şişli/Istanbul

Tél: +90 212 247 4610

- **Neşe Pharmacy**

Adresse: Abide-i Hürriyet Cad. Yay Apt. No: 46,
34381 Şişli/Istanbul

Tél: +90 212 225 9264

Sécurité

Comme dans toutes les grandes villes, il est conseillé de faire preuve de discrétion dans les déplacements. Les participants sont invités à prendre les précautions nécessaires lorsqu'ils circulent, à surveiller leurs effets personnels dans les lieux publics et à éviter de se trouver seuls tard le soir.

Pour appeler le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies/l'Assistant de la sécurité des Nations Unies en Turquie, composer les numéros suivants:

UNDSS Istanbul LSA:	+ 90 533 922 7770
UN Radio Operator:	+ 90 533 922 7772 – (disponible 24 h sur 24)
UNDSS Turkey LSA:	+ 90 533 922 7773
UNDSS SA:	+ 90 538 545 5200
UNDSS D/SA:	+ 90 533 922 7774

Personnes à contacter en cas d'urgence

Urgences médicales/ambulance: **112 (pour toute la Turquie)**

Police: **155 (pour toute la Turquie)**

Taxis et transports publics

Il est conseillé aux participants de réserver leur taxi par l'intermédiaire de la réception de leur hôtel et d'utiliser les taxis en attente dans les stations de taxis lorsqu'ils ont quitté leur hôtel.

Şişli Taksi
Téléphone: +90 212 219 6700

Pour plus d'informations sur les transports publics dans Istanbul et à l'extérieur, voir [ici](#). Pour des informations sur le [réseau de métro](#) et des informations sur les transports maritimes par [bateaux-bus](#) et par [car-ferries](#), suivre les liens.

Taux de change

La monnaie nationale en Turquie est la livre turque (TRY). Il existe des coupures de 5, 10, 20, 50, 100 et 200 livres. Une livre turque équivaut à 100 kuruş, que l'on trouvera sous forme de pièces de 5, 10, 25 et 50 kuruş. Les devises peuvent être échangées dans les banques et les bureaux de change. Les dollars et les euros sont acceptés par la plupart des commerces. Des distributeurs de billets se trouvent dans les banques, les hôtels et les grands centres commerciaux. Les cartes de crédit les plus courantes telles que Visa et Mastercard sont acceptées dans la plupart des grands hôtels, commerces et restaurants

Taxes à l'achat et pourboires

De nombreux commerces offrent la possibilité de récupérer les taxes sur les articles achetés en Turquie. Un formulaire spécial, à réclamer au magasin, devra être présenté au guichet de la douane de l'aéroport le jour du départ. Il conviendra de prévoir alors les délais nécessaires à l'accomplissement de cette formalité.

Dans les restaurants, le pourboire est laissé à la discrétion du client. Les taxis sont équipés de compteurs, et le pourboire n'est pas obligatoire.

Communications

L'indicatif téléphonique de la Turquie est le (+ 90). Les codes régionaux d'Istanbul sont le (0212) pour la partie européenne, et le (0216) pour la partie asiatique.

Les principaux opérateurs de téléphonie mobile sont Turkcell, Türk Telekom et Vodafone; il est possible d'acquérir des cartes prépayées dans les aéroports ainsi que dans les nombreux magasins de téléphonie mobile autour de la place Taksim et ailleurs.

Fuseau horaire

La Turquie est à l'heure de l'Europe orientale (soit GMT +2).

Climat

La température diurne à Istanbul pendant la période de l'année où se déroulera la réunion régionale oscille entre 16 et 20 °C. Des averses orageuses sont possibles. Un parapluie peut s'avérer nécessaire.

Alimentation et boissons

L'eau du robinet ne présente pas de risque, mais il est recommandé de ne boire que de l'eau en bouteille.

Electricité

En Turquie le courant électrique est de 220V/50Hz et les prises électriques sont de type européen à deux broches (type C/F).

Contacts

Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale
Siège de l'OIT
4, route des Morillons
1218 Genève 22
Suisse

Tél.: +41 22 799 6666
Fax: +41 22 799 6061
Courriel: erm2017@ilo.org
Site Web: www.ilo.org/erm2017